

**CONVOCAATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS JANVIER 2021
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-**

**Etablissement : FMDA
Filière : Médecine Dentaire
Semestre : S7**

Cher (e) étudiant (e),

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 7 de la filière **Médecine Dentaire** qui auront lieu du **18 Janvier au 1er Février 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Clinique dentaire
- Etage : Rez-de-chaussée
- Zone : 2
- Emplacement : 9

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : BOUSSLAMA Souhaila
- N° d'inscription : INS-FMDA00010158/2020
- CIN/Passeport : CD695696

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Thérapeutiques Chirurgicales	19/01/2021	08h30
2	Anomalies et Pathologies Dento-Maxillaires	23/01/2021	08h30
3	Restaurations à Minima et Prothèse Composite	26/01/2021	08h30
4	Ethique et Vie Professionnelle	28/01/2021	08h30
5	Stage IV(Majeur): Odontologies Conservatrice, Chirurgicale et Pédiatrique I	30/01/2021	08h30
6	Stage VII: Prévention	30/01/2021	08h30
7	Stage V (Majeur): Prothèses Adjointe et Conjointe I	30/01/2021	08h30
8	Stage VI (Majeur): Orthopédie Dentofaciale et Parodontologie I	30/01/2021	08h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens